

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2025

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 1277)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 3

Alinéa 11

1° Remplacer les mots :

lorsque les conditions de son exploitation ou de sa fréquentation rendent possible la commission
par les mots :

aux fins de prévenir la commission ou la réitération

2° Compléter cet alinéa par les mots :

rendus possibles par les conditions de son exploitation ou sa fréquentation

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle visant à renforcer la constitutionnalité de la mesure.